

**Direction régionale  
de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt**

Lyon, le 12 mai 2023

Dossier suivi par :  
Didier MROZEK  
Service régional de l'alimentation  
Tél. : 04 76 42 15 12  
Courriel :  
[sral.draaf-auvergne-rhone-alpes@agriculture.gouv.fr](mailto:sral.draaf-auvergne-rhone-alpes@agriculture.gouv.fr)

Le directeur régional  
à  
EBS SERVICES  
ZA Les Hauts de Bornes  
69790 PROPIERES

RÉF. : LY/2023/2653

**INSCRIPTION SUR LE REGISTRE OFFICIEL DU CONTRÔLE PHYTOSANITAIRE**

**PROGRAMME DE CONFORMITÉ PHYTOSANITAIRE DES EMBALLAGES EN BOIS DESTINÉS À L'EXPORTATION**

-----  
**ATTESTATION DE RECONDUCTION**

**VALABLE DU 26/06/23 AU 26/06/24 (1 AN MAXIMUM)**

---

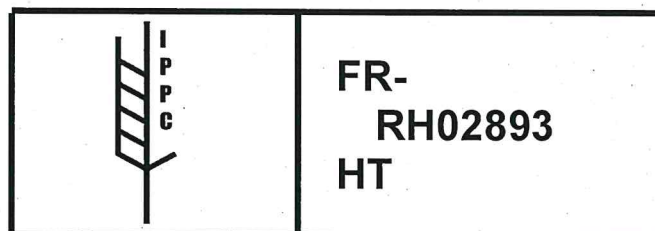
Comme suite à l'inspection du 27/04/23, ayant conclu à la conformité globale de votre établissement et en application des articles 65 et 98 du règlement UE 2016/2031 ainsi que du programme de conformité phytosanitaire des emballages bois destinés à l'exportation, je délivre à votre entreprise  
EBS SERVICES – ZA Les Hauts de Bornes 69790 PROPIERES

SIRET : 39279150500028

le numéro d'enregistrement suivant : N° INUPP ( RH02893 )

Ce numéro est permanent, sauf changement de vos activités. Il est à inscrire après traitement sur tous les emballages en bois utilisés dans le cadre des exportations. Une dérogation pour le marquage avant traitement a été accordée.

Conformément au programme de conformité phytosanitaire des emballages en bois destinés à l'exportation NIMP15, le marquage utilisé dans le cadre des traitements à la chaleur est le suivant. Ses dimensions sont à adapter selon vos besoins.



Pour le directeur et par délégation,  
le chef du pôle qualité et protection des végétaux,

  
Arnaud LABELLE